Axe 1-6 Formation à l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) de 40 heures

Type d'action :
Action de Formation

Labellisation :
Labellisation de fait

Critères de validation de l'action :
- Programme respectant le cadre réglementaire de la formation de 40 heures

Traçabilité de l'action et SI :
Télécharger sur le site de la certification l'attestation de formation authentifiée par l'organisateur de formation

Périodicité :
1 maximum par période de certification

Références de l'action :
- HAS :
Éducation thérapeutique du patient (ETP) : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1241714/fr/education-therapeutique-du-patient-etp
Éducation thérapeutique du patient. Comment la proposer et la réaliser : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/etp_-_comment_la_proposer_et_la_realiser_-_recommandations_juin_2007.pdf
- Réglementaire :
Éducation thérapeutique du patient :
Articles L1161-1 à L1162-1 du CSP
Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coor
- Autres :

Catalogue :
- Sans objet